

Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA

Band: - (2015)

Heft: 1

Artikel: Administration sans papier à succès pour le Canton du Jura

Autor: Walzer, Didier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Administration sans papier à succès pour le Canton du Jura

Depuis l'été 2010, les séances gouvernementales du dernier-né des cantons se tiennent sans aucun support papier. L'informatique a remplacé les lourds dossiers encombrant les tables. A la satisfaction générale.

Explications.

Par Didier Walzer

Jusqu'en juin 2010, le Gouvernement jurassien fonctionnait de manière traditionnelle, débattant sur la base de volumineux dossiers papier lors des séances hebdomadaires de l'Exécutif.

«Les dossiers en question étaient photocopiés sept fois pour les cinq ministres, le chancelier, ainsi que le porte-parole, soit toutes les personnes participant aux dites séances, souligne Pierre-Alain Berret, porte-parole du Gouvernement. Cela impliquait un gros travail de manutention sans valeur ajoutée de la part des divers secrétariats de département.»

Les dossiers étaient centralisés à la chancellerie, photocopiés et distribués dans les départements, qui, eux-mêmes, constituaient des documents d'une quinzaine de cm d'épaisseur. «En multipliant les dossiers par 7, vous pouvez imaginer le nombre de kilos manipulés chaque semaine par les participants à la séance du mardi...», poursuit Pierre-Alain Berret.

Mais ça, c'est du passé. Désormais et depuis août 2010, l'exécutif jurassien

travaille sans papier. C'est-à-dire que tous les dossiers, qui existent, quoi qu'il en soit, en format numérique, ainsi que ceux en papier provenant de l'extérieur de l'administration, sont scannés et introduits dans un système informatique par la chancellerie, un système auquel ont donc accès les membres du Gouvernement, le chancelier et le porte-parole.

«Il suffit de se connecter pour prendre connaissance des dossiers, car nous sommes en effet tous équipés d'un ordinateur portable ou d'un iPad, qui permet de consulter les dossiers en tout lieu et en tout temps. Simple, pratique et efficace! Le système permet de faire des annotations sur un document et de les enregistrer sur son propre ordinateur», explique notre interlocuteur.

Dans les faits, un ministre prend connaissance d'un dossier, l'étudie pour la séance hebdomadaire du Gouvernement et l'annote comme il le ferait avec un crayon ou un marqueur sur un document papier. Mais la grande différence réside dans le fait que le conseiller d'Etat

n'a pas à imprimer le document au préalable pour effectuer cette tâche.

Salle du Gouvernement équipée en conséquence

La salle qui accueille l'exécutif, à l'hôtel du Gouvernement, dans la capitale jurassienne, a été équipée en conséquence pour les réunions du mardi avec du matériel de projection ad hoc et les dossiers standards sont affichés à l'écran. «Les ministres ont chacun leur ordinateur devant eux avec leurs propres annotations sur les dossiers et font part de leurs commentaires aux collègues. Le débat peut ainsi s'engager de manière optimale.»

Avantage indéniable de la méthode «Administration sans papier», les dossiers peuvent être adaptés en direct dans certains cas. Par exemple un changement mineur dans la réponse à une question parlementaire. Comme le chancelier et le porte-parole prennent aussi part aux séances et disposent du même matériel informatique que les ministres, ils sont en mesure de modi-



ROGER MEIER/BIST

fier les fichiers et de les réenregistrer. Une affaire peut ainsi être classée et nul besoin d'y revenir ultérieurement dans le département concerné. «D'où un gain de temps manifeste dans la gestion et le règlement des dossiers.»

Last but not least, les tables sont débarrassées de toute paperasse inutile. Une vision stimulante pour l'esprit.

Risque de perte d'un document quasi nul

Divers dossiers, repris lors de plusieurs séances, demeurent dans le système et il suffit de les «rappeler» lorsque c'est nécessaire. «Le risque d'en perdre un ou d'avoir une version non actualisée est quasi nul», assure Pierre-Alain Berret. En revanche, lorsque des feuilles circulent un peu partout, il peut se produire que la personne qui a besoin d'un dossier n'en reçoive pas la version la plus récente.

La chancellerie est chargée de traiter les documents de manière informatique et aussi d'en centraliser la gestion. Ils transitent ensuite par les secrétariats de département uniquement. Il s'agit

d'un autre moyen de limiter le nombre de versions modifiées en déplacement dans l'administration. Parmi tous les points positifs, on trouve cependant un bémol. Les sept participants aux séances du Gouvernement disposant chacun d'un ordinateur, la tentation est grande qu'ils lisent un courriel entre deux explications et y répondent dans la foulée. «Ce nouveau système peut donc troubler un brin la concentration et nécessite par conséquent davantage de discipline que par le passé.»

Mais le bilan de l'administration sans papier est largement positif.

«Nous avons déjà épargné plusieurs forêts grâce aux tonnes de papier dont nous n'avons plus besoin. Cette conduite efficace s'inscrit dans le principe du développement durable cher au Canton et elle permet, de surcroît, des économies», conclut le porte-parole du Gouvernement.

Un appel du pied aux cantons qui ne s'y sont pas encore mis ?

Charles Juillard: «On peut préparer une séance à l'autre bout de l'Europe»

«Le grand avantage de l'administration sans papier, selon Charles Juillard, le ministre de la justice et de la police, c'est que nos dossiers sont disponibles en tout temps et en tout lieu. L'on peut se trouver à l'autre bout de la Suisse ou de l'Europe, cela ne nous empêche nullement de préparer la séance suivante du Gouvernement, de récupérer un dossier ancien si nécessaire.» Cette nouvelle méthode a fondamentalement changé les habitudes de travail. «Je pense que l'outil est encore perfectible cependant: ainsi, un moteur de recherche serait très utile, conclut le président 2014 du Gouvernement jurassien.